



**SOUTIEN  
AUX ASSOCIATIONS  
CARITATIVES**

**Loire**  
LE DÉPARTEMENT

**COVID-19 :  
Le Département aux côtés  
des associations caritatives**

**DOSSIER DE PRESSE**

**19 mars 2021**



## SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES

### LE CONTEXTE

Depuis mars 2020, le contexte sociétal a été fortement modifié et impacté par la crise sanitaire. Les mesures gouvernementales ont entraîné un changement profond notamment dans les interactions sociales. Une profonde modification s'est installée avec peu de perspectives sur l'avenir, une incertitude quant à une reprise de vie « normale ».

Depuis de nombreuses années, des associations caritatives présentes sur le territoire ligérien portent assistance aux personnes fragiles. A cet effet, **un montant de 300 000€ est voté chaque année au budget départemental pour le versement de subventions de fonctionnement à destination de 14 associations caritatives** qui oeuvrent dans le champ de la distribution alimentaires auprès des ligériens.

**Ces 14 associations caritatives sont les suivantes :**

**Aide Soutien Partage - Banque Alimentaire - Croix-Rouge française Loire - Entraide du roannais - Jean Léon Le Prévost - Asile de Nuit - Triangle - Panier Couramiaud - Part du Colibri - Restaurants du Cœur - Revivre - Secours Catholique - Secours Populaire Français - Société Saint Vincent de Paul**



## LES ENJEUX

L'ensemble des associations qui sont actuellement soutenues par le Département ont été sollicitées afin de connaître leurs besoins actuels. Il ressort de ce recensement que l'approvisionnement en denrées alimentaires couvre les demandes actuelles et qu'à ce jour le profil des populations accueillies n'a pas évolué et que le niveau de fréquentation est stable voire parfois en régression.

Les associations contactées par le Département précisent que le maintien des aides de l'Etat permet de contenir les besoins de première nécessité pour les populations ayant perdu leur emploi. Lesdites structures attirent l'attention sur le risque de montée en charge important de la fréquentation lorsque l'Etat cessera son soutien.

**Les besoins recensés sont de deux ordres :**

- ✓ **Des produits d'entretien,**
- ✓ **De la nourriture pour les bébés.**

La question de l'accessibilité aux sites de distribution est mise en exergue. La nécessité d'une itinérance de la distribution est prégnante, le besoin « d'aller vers » est réel et revient systématiquement dans le milieu rural.



## **Le Département double le montant de l'enveloppe habituellement destinée aux associations caritatives**

**Pour l'année 2021, le Département de la Loire se mobilise en débloquant une enveloppe exceptionnelle de 300 000€ supplémentaires pour l'année 2021 destinée à soutenir les associations caritatives du territoire.**

Le Plan d'actions départemental permettra :

- ✓ D'apporter un soutien financier aux associations caritatives pour l'achat de produits d'hygiène et pour bébés,
- ✓ De garantir le maintien du soutien alimentaire et favoriser l'itinérance de la distribution des denrées au profit des populations les plus éloignées par l'accompagnement à l'achat matériel indispensable à la mise en œuvre d'épiceries mobiles, de type véhicule utilitaire.